

---

---

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 9 août 2021, à 19 heures

Salle du conseil municipal

Secteur de Sainte-Monique

---

---

1. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2476 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre les bâtiments commerciaux et industriels de 3 étages dans la zone I 6-31, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (G8 400)
2. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2477 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
  - créer la zone H 13-20 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
  - prévoir pour l'usage « H1 - Habitation unifamiliale » de structure jumelée et contiguë, des dispositions reliées à la préservation et à l'abattage des arbres dans la zone H 13-20, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400)
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la rue Larivière (lot 6 270 485, lot projeté 6 377 492), dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (X6 113)
5. Approbation du procès-verbal.
6. Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer et listes des contrats de gré à gré autorisés, de la disposition d'actifs, des règlements de litiges et de griefs. (G5 213 N1048)
7. Approbation des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert, pour l'exercice financier 2021. (G3 312 N1039) (G5 213)
8. Emprunt temporaire aux fins de règlements d'emprunt. (G5 214 103 N1018)
9. Libération du failli « 9075-0282 Québec inc. (Concept Ippersiel) » (FLI-14-03). (G5 214 103 N950)
10. Versement d'un montant forfaitaire à l'« Association des propriétaires du lac Meilleur ». (G7 411 N10908 et G5 213)
11. Aide financière à l'entreprise « Ma boîte à lunch » pour l'achat d'équipement ainsi que la promotion et le marketing. (FAE-2021-03) (G5 500 N15023 #113603)
12. Aide financière à l'entreprise « La Chat-Colaterie » pour l'aménagement d'un atelier de fabrication ainsi qu'au volet de la publicité et du marketing. (FAE-2021-02) (G5 500 N15640 #113602)
13. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. (AERAM-2021-56 à AERAM-2021-62) (G5 214 103 N15683) (PAU-2021-18 et PAU-2021-19) (G5 214 103 N15636)

14. Offre de paiement de la « Maison Tricotisse » pour l'aide financière reçue dans le projet intitulé « École-Atelier d'arts textiles traditionnels » (FSPS-2018-03). (G5 500 N15193 #103153)
15. Tarifs payables aux membres du personnel électoral – élection générale du 7 novembre 2021. (X1 213 102)
16. Acceptation provisoire de travaux.
17. Acceptation finale de travaux.
18. Autorisation à la firme « Évolution Environnement inc. » à présenter une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* relative à des travaux de ponceau sur les lots 6 343 389 et 6 295 135, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X3 214 N15668)
19. Autorisation à la firme « Évolution Environnement inc. » à présenter une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* relative à des travaux de la passerelle piétonnière, sur les lots 6 377 996 et 6 376 381, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 214 N15091)
20. Fourniture d'un équipement de rotoculteur pour camionnette. (G6 112 U4 N15724)
21. Échange de terrains, soit une partie des lots 2 655 285 et 2 659 007 appartenant à la Ville, contre une partie du lot 2 655 298 et du lot 2 655 299 appartenant à « Construction J. Lacroix & fils inc. » et acquisition en faveur de la Ville d'une servitude permanente sur une partie des lots 2 655 297 et 2 655 298, concernant le lien routier entre les rues Victor et Charles, dans le secteur de Saint-Janvier et abrogation de la résolution numéro 633-07-2019. (G7 100 N15507 #106355 et X3 S14 N15507 #)
22. Achat d'une partie du lot 3 177 664, dans le secteur de Saint-Canut. (G7 100 N155 #113643)
23. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 6 047 806 et 6 269 427 (rue Beaujolais) et 6 269 428 (rue Merlot), ainsi qu'à titre de bassin de rétention du lot 6 269 457, dans le secteur de Saint-Canut, de « 9343-7986 Québec inc. (Isabelle Roy) ». (X3 100 N15653 #113589 et )
24. Signature d'une entente tripartite pour un échange de terrains entre la Régie intermunicipale du parc du Domaine-Vert, le Centre de services scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles et la Ville de Mirabel. (G7 100 U4 N1039 # et G7 410 U4 N1039 #)
25. Signature d'une entente modifiant l'entente relative à la création d'une Régie intermunicipale pour l'exploitation d'une base de plein-air, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G3 312 U4 N1039)
26. Signature d'un protocole d'entente entre l'Association de ringuette Les Cavalières, la Ville de Mirabel, la Ville de Blainville et la Ville de Sainte-Thérèse relativement à l'organisation de la ringuette. (X5 110 U4 NN15722 #113591)
27. Signature d'une entente entre le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, Cité des ruisseaux Mirabel inc. et la Ville de Mirabel relativement à l'aménagement d'un bassin végétalisé sur le lot 4 823 526, rue Magloire-Lavallée, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 N15657)
28. Politique relative aux conditions de travail des cadres du Service de la sécurité incendie. (G4 300 U1 N15714)
29. Premier projet de résolution adopté en vertu du règlement numéro U-2381 sur les projets particuliers de construction, de

modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), concernant l'occupation d'un immeuble commercial sur les lots 4 610 622 et 4 610 623, rue J.-A.-Bombardier, dans le secteur de Saint-Janvier, situé dans la zone C 7-31 (projet PPCMOI 2021-0001) (X6 500 N10470)

30. Adoption du projet de règlement numéro PU-2475 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
  - modifier les normes relatives aux habitations mixtes en précisant la superficie minimale du rez-de-chaussée devant être réservée aux usages commerciaux;
  - préciser, pour le secteur du Domaine-Vert Nord, les normes relatives aux ilots de verdure dans les espaces de stationnement et aux limites des lots résidentiels et commerciaux;
  - créer la zone C 12-79 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 4-23;
  - remplacer les Tableaux des dispositions spécifiques des zones C 12-1, C 12-10, C 12-11, C 12-21, C 12-27, et C 12-77. (G8 400)
31. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
  - modifier les normes relatives aux habitations mixtes en précisant la superficie minimale du rez-de-chaussée devant être réservée aux usages commerciaux;
  - préciser, pour le secteur du Domaine-Vert Nord, les normes relatives aux ilots de verdure dans les espaces de stationnement et aux limites des lots résidentiels et commerciaux;
  - créer la zone C 12-79 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 4-23;
  - remplacer les Tableaux des dispositions spécifiques des zones C 12-1, C 12-10, C 12-11, C 12-21, C 12-27, et C 12-77. (G8 400) (U-2475)
32. Adoption du projet de règlement numéro PU-2478 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
  - modifier l'article 6.2.8 afin d'établir une distance minimale de 3 mètres devant être respectée entre toute limite d'un terrain et un balcon dans le cas des habitations multifamiliales;
  - renommer la zone C 5-19 comme étant la zone M 5-19 et ajuster ses dispositions spécifiques;
  - créer la zone P 5-95 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-21;
  - remplacer la zone C 5-26 et ses dispositions spécifiques par la zone M 5-26 et ses dispositions spécifiques et l'agrandir à même une partie des zones C 5-57, H 5-10 et C 5-11;
  - créer la zone H 5-88 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones C 5-57 et H 5-10;
  - créer la zone C 5-87 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 5-12 et C 5-11;
  - créer la zone H 5-11 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-11;
  - créer la zone P 5-89 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-12;
  - créer la zone H 5-90 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-12;
  - créer la zone P 5-91 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 5-12 et H 5-37;
  - créer la zone H 5-94 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-74;

- agrandir la zone C 5-3 à même une partie de la zone H 5-5;
- remplacer la zone C 5-29 et ses dispositions spécifiques par la zone M 5-29 et ses dispositions spécifiques et l'agrandir à même une partie de la zone C 5-81;
- créer la zone P 5-92 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-80;
- créer la zone P 5-93 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-14;
- créer la zone H 5-86 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-34;
- agrandir la zone C 5-82 à même une partie de la zone H 5-34;
- créer la zone P 5-96 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-69;
- remplacer le tableau des dispositions spécifiques des zones C 5-2, C 5-3, H 5-27 et H 5-52;
- abroger la zone C 5-57 et ses dispositions spécifiques. (G8 400)

33. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- modifier l'article 6.2.8 afin d'établir une distance minimale de 3 mètres devant être respectée entre toute limite d'un terrain et un balcon dans le cas des habitations multifamiliales;
- renommer la zone C 5-19 comme étant la zone M 5-19 et ajuster ses dispositions spécifiques;
- créer la zone P 5-95 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-21;
- remplacer la zone C 5-26 et ses dispositions spécifiques par la zone M 5-26 et ses dispositions spécifiques et l'agrandir à même une partie des zones C 5-57, H 5-10 et C 5-11;
- créer la zone H 5-88 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones C 5-57 et H 5-10;
- créer la zone C 5-87 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 5-12 et C 5-11;
- créer la zone H 5-11 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-11;
- créer la zone P 5-89 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-12;
- créer la zone H 5-90 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-12;
- créer la zone P 5-91 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 5-12 et H 5-37;
- créer la zone H 5-94 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-74;
- agrandir la zone C 5-3 à même une partie de la zone H 5-5;
- remplacer la zone C 5-29 et ses dispositions spécifiques par la zone M 5-29 et ses dispositions spécifiques et l'agrandir à même une partie de la zone C 5-81;
- créer la zone P 5-92 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-80;
- créer la zone P 5-93 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-14;
- créer la zone H 5-86 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-34;
- agrandir la zone C 5-82 à même une partie de la zone H 5-34;
- créer la zone P 5-96 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-69;
- remplacer le tableau des dispositions spécifiques des zones C 5-2, C 5-3, H 5-27 et H 5-52;

- abroger la zone C 5-57 et ses dispositions spécifiques. (G8 400) (U-2478)
34. Adoption du projet de règlement numéro PU-2481 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- agrandir la zone P 10-24 à même la zone C 10-55 dans le secteur de Saint-Augustin;
  - créer la zone H 6-36 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 6-3 dans le secteur de Sainte-Scholastique;
  - agrandir la zone H 6-14 à même la zone C 6-11 dans le secteur de Sainte-Scholastique;
  - agrandir la zone H 6-6 à même la zone C 6-20 dans le secteur de Sainte-Scholastique;
  - agrandir la zone H 6-8 à même la zone H 6-22 et une partie de la zone P 6-7 dans le secteur de Sainte-Scholastique;
  - modifier les limites du secteur villageois de Sainte-Scholastique;
  - modifier les limites du secteur villageois de Saint-Janvier;
  - remplacer le tableau des dispositions spécifiques des zones C 10-14, C 10-18, C 10-27, C 10-29, H 4-3 et H 4-34 dans le secteur de Saint-Augustin;
  - remplacer le tableau des dispositions spécifiques des zones, C 6-3, H 6-6, H 6-8, C 6-10, C 6-13, C 6-24, C 6-26 et C 6-33 dans le secteur de Sainte-Scholastique;
  - remplacer le tableau des dispositions spécifiques des zones RU 2-34 et H 11-12 dans le secteur de Saint-Antoine;
  - remplacer le tableau des dispositions spécifiques des zones C 9-11, C 9-21, C 9-5 et H 9-13 dans le secteur de Saint-Benoit;
  - remplacer le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 8-6 dans le secteur de Saint-Hermas;
  - abroger la zone C 10-55 dans le secteur de Saint-Augustin;
  - abroger les zones C 6-11, C 6-20 et H 6-22 dans le secteur de Sainte-Scholastique. (G8 400)
35. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- agrandir la zone P 10-24 à même la zone C 10-55 dans le secteur de Saint-Augustin;
  - créer la zone H 6-36 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 6-3 dans le secteur de Sainte-Scholastique;
  - agrandir la zone H 6-14 à même la zone C 6-11 dans le secteur de Sainte-Scholastique;
  - agrandir la zone H 6-6 à même la zone C 6-20 dans le secteur de Sainte-Scholastique;
  - agrandir la zone H 6-8 à même la zone H 6-22 et une partie de la zone P 6-7 dans le secteur de Sainte-Scholastique;
  - modifier les limites du secteur villageois de Sainte-Scholastique;
  - modifier les limites du secteur villageois de Saint-Janvier;
  - remplacer le tableau des dispositions spécifiques des zones C 10-14, C 10-18, C 10-27, C 10-29, H 4-3 et H 4-34 dans le secteur de Saint-Augustin;
  - remplacer le tableau des dispositions spécifiques des zones, C 6-3, H 6-6, H 6-8, C 6-10, C 6-13, C 6-24, C 6-26 et C 6-33 dans le secteur de Sainte-Scholastique;
  - remplacer le tableau des dispositions spécifiques des zones RU 2-34 et H 11-12 dans le secteur de Saint-Antoine;
  - remplacer le tableau des dispositions spécifiques des zones C 9-11, C 9-21, C 9-5 et H 9-13 dans le secteur de Saint-Benoit;

- remplacer le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 8-6 dans le secteur de Saint-Hermas;
  - abroger la zone C 10-55 dans le secteur de Saint-Augustin;
  - abroger les zones C 6-11, C 6-20 et H 6-22 dans le secteur de Sainte-Scholastique. (G8 400)
36. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 717 *Concernant la sécurité routière*, afin de prolonger la vitesse maximale permise de 50 km/h sur la côte des Anges sur une distance d'environ 300 mètres à l'ouest de la montée Dobie et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2480)
37. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2476 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre les bâtiments commerciaux et industriels de 3 étages dans la zone I-6-31, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (G8 400)
38. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2477 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- créer la zone H 13-20 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
  - prévoir pour l'usage « H1 - Habitation unifamiliale » de structure jumelée et contiguë, des dispositions reliées à la préservation et à l'abattage des arbres dans la zone H 13-20, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400)
39. Adoption du règlement numéro U-2461 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- retirer l'usage « C11-03-03 - Société québécoise du cannabis » des usages autorisés dans les zones C 7-50 et C 7-57, dans le secteur de Saint-Janvier;
  - ajouter la classe d'usages « C10-05- Vente en gros de produits alimentaires, de produits de consommation et de biens d'équipement » et ses dispositions spécifiques aux usages déjà autorisés dans la zone C 7-58, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
40. Adoption du règlement numéro U-2470 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- corriger le nom de la sous-classe d'usage P2-06;
  - ajouter la sous-classe d'usages « P2-06 – Services de sécurité publique » et ses dispositions spécifiques aux usages déjà autorisés dans la zone I 2-15;
  - ajouter les zones RU 2-38 et P 12-44 aux zones où il est possible d'installer des panneaux-réclame de type « autoroutier »;
  - permettre les panneaux-réclame de type « autoroutiers » à affichage numérique à moins de 200 mètres d'une habitation et sur un terrain de moins de 20 hectares de superficie dans la zone P 12-44. (G8 400)
41. Adoption du règlement numéro U-2479 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à assujettir la zone H 13-20 au programme de conservation des arbres du secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400)
42. Entente intermunicipale pour le prêt de service temporaire à la Ville de la directrice du Service des ressources humaines à l'emploi de la Ville de Blainville. (G4 112 U4)
43. Nomination au poste de chef de division comptabilité au Service de la trésorerie. (G4 200)
44. Embauche au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)

45. Embauches au poste d'animateur jeunesse au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)
46. Embauche au poste d'intervenant jeunesse au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)
47. Embauche à la fonction de travailleur social - spécialiste en matière conjugale au Service de police. (G4 112)
48. Embauche à titre de chef aux opérations et de capitaine au Service de la sécurité incendie. (G4 112)
49. Embauche au poste de concierge pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)
50. Abolition du poste d'inspecteur des bâtiments au Service de l'aménagement et de l'urbanisme et abrogation de la résolution numéro 340-04-2021 *Création et abolition d'un poste d'inspecteur des bâtiments au Service de l'aménagement et de l'urbanisme*. (G4 114)
51. Libération syndicale de l'employé matricule numéro 1610, afin que l'employé occupe un poste à la Caisse Desjardins des policiers et policières. (G4 200 U4)
52. Signature d'une lettre d'entente avec la Fraternité des policiers de Mirabel inc. concernant une modification de la convention collective en vigueur, afin de permettre la libération de l'employé matricule numéro 1610 et les modalités de remplacement. (G4 611)
53. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-27, relativement à un projet intégré constitué de 4 habitations résidentielles de type multiplex isolé, sis au sur le boulevard de Saint-Canut, sur les lots 6 047 651 et 1 848 173, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)
54. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-41, relativement au changement de couleur de plusieurs éléments architecturaux d'un bâtiment commercial, sis au 13978, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 754, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
55. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-42, relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial, sis au 14570, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 251, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
56. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-73, relativement à l'agrandissement d'une habitation résidentielle, de type multiplex d'un projet intégré, sis sur la rue Victor, sur le lot 1 691 777, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
57. Interdiction de stationner sur la rue Ménard, face au numéro civique 8575, des deux côtés, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 310 N8290)
58. Demande au ministère des Transports du Québec concernant la sécurité de l'intersection constituée des bretelles de la sortie 23 de l'autoroute 15, du chemin de la Côte Nord et de la rue du Plein-Air, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (X3 310 N10)
59. Modification du règlement numéro 2310 *Autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relativement à l'aménagement de la rue J.-A.-Bombardier, dans le cadre des travaux d'asphaltage 2019, phase I, incluant une bordure de béton, un trottoir et un îlot de béton, des feux de circulation à l'intersection de la rue du Parc ainsi que des travaux d'infrastructures (pluvial), dans le secteur de Saint-*

*Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins, afin de prévoir le paiement comptant. (G8 400)*

60. Octroi d'un mandat relatif au traitement de plusieurs enjeux liés au milieu agricole au Comité consultatif agricole (CCA). (X6 112 U5 N438)
61. Démolition d'une partie du bâtiment situé au 14353, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 500)
62. Mandat du maire et le défaut d'assister aux séances. (G1 211 101)
63. Adoption du nouveau Guide de fonctionnement de la cellule de Mentorat de Mirabel relative à l'entente de partenariat Mentorat pour entrepreneurs avec la Fondation de l'entrepreneurship. (X6 313 101 U1 N15279 #)
64. Appui à la MRC Brome-Missisquoi relativement à l'évaluation des chiens dans le cadre de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son règlement d'application. (G3 311) (*Règlement numéro 2382*)
65. Appui à la MRC Brome-Missisquoi relativement à la transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales et sur la pérennisation de certaines pratiques technologiques acquises en période pandémique pour les conseils et les comités municipaux. (G3 311)
66. Dépôt de documents.
67. Affaires nouvelles.
68. Parole aux conseillers.
69. Période de questions.
70. Levée de la séance.

La greffière,



Suzanne Mireault, avocate